

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 615

1<sup>er</sup> avril 2011

### SOMMAIRE

Arling Transport Luxembourg S.à.r.l. ....	29481	Financière Daunou 14 S.A. ....	29515
ASI Global S.A. ....	29488	Financière Daunou 15 S.A. ....	29515
Atenea International S.à r.l. ....	29502	Financière Daunou 16 S.à r.l. ....	29517
AUREAlux Gold S.à r.l. ....	29474	Financière Daunou 17 S.A. ....	29517
Balaton Holding S.A. ....	29494	Financière Daunou 18 S.à r.l. ....	29518
BOA Luxembourg Investment S.à r.l. ....	29506	Financière Daunou 1 S.A. ....	29512
Charlie Shipping S.A. ....	29498	Financière Daunou 5 S.à r.l. ....	29518
Cilbup S.à r.l. ....	29479	Finart Invest S.A. ....	29493
ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. ....	29493	Fitness Balance Sàrl ....	29484
Concepta Senium S.A. ....	29507	Flanders International S.A. ....	29492
Copenhagen Investment S.A. ....	29477	Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans ....	29481
Delphi S.à r.l. ....	29480	Fondation Groupe C3 ....	29481
ECM Real Estate Investments II A.G. ....	29506	Front End Re S.A. ....	29478
EFAA - European Fine Art & Antiques S.A. .....	29518	Future Energy Management Luxembourg S.A. ....	29518
Egenet S.à r.l. ....	29479	ING (L) Invest ....	29476
Eliza Holding S.à r.l. ....	29508	International Packaging Company S.à r.l. .....	29520
Eliza S.à r.l., SPF ....	29508	Jaydisc S.à r.l. ....	29474
Emerald First Layer " I " S.A. ....	29499	Lata Lux Holding ....	29492
EMPoint S.à r.l. ....	29484	Lion Trading Sàrl ....	29482
EMPoint S.à r.l. ....	29503	Marguerite Adviser SA ....	29498
Espince S.A. ....	29507	Obegi Group S.A. ....	29495
Euro-China Tech Investments Soparfi S.A. .....	29511	Opera Finance Europe Sàrl ....	29512
Euro-China Tech Investments Soparfi S.A. .....	29511	Regency Global Business Sàrl ....	29482
Executive Investments S.A. ....	29483	SEE Medic Group S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	29502
Extensa Participations I S.à.r.l. ....	29501	SF Carrelages S.à r.l. ....	29498
Feri S.à r.l. ....	29489	Shepherd Capital GP ....	29516
Financière Capucine 4 S.A. ....	29512	World Motor Investments Holding S.A. .....	29503
Financière Daunou 10 S.à r.l. ....	29499	World Motor Investments Soparfi S.A. ..	29503
Financière Daunou 11 S.A. ....	29515	Wyradan S.A. ....	29518
Financière Daunou 12 S.à r.l. ....	29515		
Financière Daunou 13 S.A. ....	29515		

**Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.272.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Januar 2011*

Es wurde wie folgt entschieden:

1) der Gesellschaftssitz wird, mit Wirkung zum 01. März 2011, von L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, nach L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15b, verlegt.

2) die Privatadresse des alleinigen Teilhabers und Geschäftsführers Carsten BÄRENZ lautet nunmehr wie folgt:  
D-50823 Köln, Fridolinstraße 21.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. Februar 2011.

Für JAYDISC S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

FIDUNORD S.à r.l.

60, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011024957/20.

(110028320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**AUREAlux Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6213 Consdorf, 5BIS, rue Alsbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.056.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Serge Apollin KUIMEU BOUOBDA, diplômé en finances, né à Ndoungue (Cameroun) le 20 février 1977, demeurant à L-6213 Consdorf, 5bis, rue Alsbach, et

2.- Madame Delphine PENEN, bijoutière, née à Ettelbruck, le 14 octobre 1974, demeurant à L-6213 Consdorf, 5bis, rue Alsbach

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "AUREAlux Gold S.à r.l. ".

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce de métaux et de pierres précieuses, de bois exotiques, d'un atelier de réparations en bijouterie, et toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant.

- la réalisation de toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Consdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Serge Apollin KUIMEU BOUOBDA . . . . .	50
2.- Madame Delphine PENEN . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6213 Consdorf, 5bis, rue Alsbach
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Apollin KUIMEU BOUOBDA, diplômé en finances, né à Ndougue (Cameroun) le 20 février 1977, demeurant à L-6213 Consdorf, 5bis, rue Alsbach

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, sauf pour le domaine de l'exploitation d'un atelier de réparations en bijouterie.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge Apollin KUIMEU BOUOBDA, Delphine PENEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation: GRE/2011/295. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): G.SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006488/126.

(110007574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

#### *Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2011*

##### *Conseil d'Administration*

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 de Monsieur David Suetens, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Monsieur Dirk Buggenhout, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaike van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

*Réviseur d'Entreprises*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025314/36.

(110030126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Copenhagen Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.655.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «COPENHAGEN INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.655, constituée suivant acte reçu le 25 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1992, page 8633.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les neuf mille (9.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 2 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

“ **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011006553/59.

(110007148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Front End Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 3 février 2011*

- L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean François Hédiard de son poste d'administrateur.
- L'Assemblée nomme Monsieur Julien David Waldron demeurant professionnellement 89, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris en tant qu'administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024659/16.

(110030384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Cilbup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.012.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.460.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, et Mme. Eola Änggård Runsten, résident professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 11 Septembre 1965 à Danderyd, Suède.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

Mme. Eola Änggård Runsten,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025266/22.

(110030206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Egenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 43.284.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dussmann Service S.à.r.l. (anciennement PEDUS Service S.à r.l.), avec siège social à L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bomicht, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.281, ici représentée par Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration lui délivrée à Niederanven le 14 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé (l'Associé) de EGENET S.à r.l. (la Société), établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle de Bombicht, inscrite sous le numéro B 43.284 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire alors de résidence à Niederkerschen en date du 3 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 de l'année 1993. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1608 du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre vingt- quatorze soixante-huit cents (123,9468 EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), sont dûment représentées et l'Associé déclare avoir connaissance des résolutions à prendre ce jour.

II. l'Associé désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nommer un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Nommer deux commissaires vérificateurs;
4. Approbation du bilan arrêté au 30 novembre 2010;
5. Divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Tun DI BARI, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle de Bombicht.

L'Associé décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Associé nomme commissaires-vérificateurs:

- Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse à L-2227, Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve;
- Mademoiselle Marie-Eve DELPECH, maître en droit, avec adresse à L-2227, Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve, avec la mission d'examiner et de vérifier les opérations de dissolution et de liquidation de la société, conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

Le bilan arrêté au 30 novembre 2010 est approuvé dans la forme dans laquelle il se trouve annexé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/668. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006588/61.

(110007144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Delphi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.766.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, et Mme. Eola Änggård Runsten, résident professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 11 Septembre 1965 à Danderyd, Suède.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

Mme. Eola Änggård Runsten,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025273/22.

(110030216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---



**Fondation Groupe C3, Fondation,  
(anc. Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg G 155.

—  
*Bilan au 31 décembre 2010*

Actif			Passif
Banque - compte courant . . . . .	1 675,25	Résultats reportés . . . . .	372 417,36
Banque - compte à terme . . . . .	<u>358 971,42</u>	Résultat de l'exercice . . . . .	<u>(11 770,69)</u>
Total . . . . .	<u>360 646,67</u>	Total . . . . .	<u>360 646,67</u>

*Compte de résultat de l'exercice 2010*

Charges			Produits
Prix de l'innovation dans l'Artisanat . . . . .	15 000,00	Intérêts créditeurs . . . . .	3 258,31
Frais publication . . . . .	14,00	Résultat de l'exercice . . . . .	11 770,69
Frais bancaires . . . . .	<u>15,00</u>		
Total . . . . .	<u>15 029,00</u>	Total . . . . .	<u>15 029,50</u>

*Budget pour l'exercice 2011*

Charges			Produits
Frais de publication et de dépôt et autres frais de gestion . . . . .	50,00	Intérêts créditeurs . . . . .	3 800,00
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>3 750,00</u>		
Total . . . . .	<u>3 800,00</u>	Total . . . . .	<u>3 800,00</u>

Luxembourg, le 3 février 2011.

*Le conseil d'administration*

Jos Mousel / Théo Hollerich / Jean-Paul Schmitz

Gilsdorf / Rameldange / Hunsdorf

*Président / membre / membre*

Référence de publication: 2011026937/31.

(110031814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Arling Transport Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.779.

Im Jahre zweitausendundzwehn, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft dänischen Rechtes ARLING INT. MØBELTRANSPORT ApS, mit Sitz in DK-6100 Haderslev, Norgesvej 3337 (Dänemark), eingetragen im DCCA Kopenhagen unter der Nummer 32100856,

hier vertreten durch Frau Jana KURZWEG-VALIGUROVA, beruflich wohnhaft in L-8551 Noerdange, Schweecher-daulerstrooss 30,

aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die genannte Vollmacht, von der Mandantin und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG s.à r.l., mit Sitz in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, H.G.R. Luxemburg Nummer B 65779, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 773 vom 24. Oktober 1998, und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 23. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1096 vom 17. Juli 2002;
- am 11. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 464 vom 3. März 2006;
- am 12. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 192 vom 28. Januar 2009.

Die Komparentin, durch ihre vorgenannten Vertreterin, erklärt die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG s.à r.l. zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erklärt dass auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsabtretung vom 1. Oktober 2010, die Gesellschaft dänischen Rechtes I.M.T. International Transport A/S (früher Arling International Møbeltransport A/S), mit Sitz in DK-6100 Haderslev, Norgesvej 33-37 (Dänemark), ihre fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,-EUR) der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG s.à r.l. an die Gesellschaft dänischen Rechtes ARLING INT. MØBELTRANSPORT ApS, vorbezeichnet, abgetreten hat.

Die alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### Zweiter Beschluss

Auf Grund des hiervor genommenen Beschlusses, wird Artikel fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünf und zwanzig Euro (25,- EUR)."

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jana KURZWEG-VALIGUROVA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4115. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006481/53.

(11007194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Lion Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Regency Global Business Sàrl).**

Siège social: L-4756 Pétange, 11, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 120.450.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Mustapha ABDELLAH, demeurant à F-54000 Nancy (France), 76, rue du Vieil Aitre,

propriétaire des cent vingt-six (126) parts sociales de REGENCY GLOBAL BUSINESS Sàrl, avec siège social à L-4756 Pétange, 11, Place du Marché, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.450, constituée suivant acte du notaire Martine DECKER d'Hesperange du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 du 24 novembre 2006, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 mai 2008, publié audit Mémorial C, numéro 1634 du 3 juillet 2008.

Il déclare d'abord céder à Dominique BOUSSARD, marchand de biens, demeurant à F-54000 Nancy (France), 49B, rue Charles Keller, cent vingt-six (126) parts sociales de la Société, pour le prix de quatre-vingt-deux mille (82.000,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Mustapha ABDELLAH, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique, Dominique BOUSSARD, préqualifié, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier l'article 5 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre."

3) Il décide de changer la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LION TRADING SARL."

- 4) L'associé unique accepte la démission du gérant en fonction, Mustapha ABDELLAH, préqualifié.
- 5) Il se nomme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ABOU ABDELLAH, BOUSSARD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2010. REM 2010/1643. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006876/48.

(110007161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

### **Executive Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.770.

### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Helie De Pourtales, administrateur de sociétés, né le 25 novembre 1938 à Neuchâtel (Suisse), demeurant à Paris ici représentée par Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration délivrée à Paris le 25 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "EXECUTIVE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.770 a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

II.- Que le capital social de la société anonyme "EXECUTIVE INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante actions sans indication de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "EXECUTIVE INVESTMENTS S.A." et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1219. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006618/44.

(110007128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024629/10.

(110030076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.627.425,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Fitness Balance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 74.452 (the Company). The Company was incorporated on 2 February 2000 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, now residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 404 of 7 June 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx dated 30 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1285 of 27 June 2007.

There appeared:

(1) Elixia (Bermuda) L.P., a limited partnership existing and organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the trade and company register of Bermuda under number 33075,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; and

(2) Christoph Stadeler, born in Bonn on 3 February 1964 and residing in Friedrich Ebert-Anlage 54 60325 Frankfurt am Main,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The appearing parties referred to under items (1) and (2) above are shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold together 64,762 (sixty-four thousand seven hundred and twenty-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro);

II. that each of the shareholders of the Company was duly convened to the Meeting by a convening notice sent on 14 December 2010;

III. that the copy of the convening notices is tabled to the Meeting;

IV. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Acknowledgment, and to the extent necessary approval, of the resignation of Mr Gérard Becquer as manager of the Company and grant of discharge (quitus) for the performance of his mandate.

Approval of the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2009 (the Annual Accounts), allocation of the results and discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates in relation to the Annual Accounts.

Approval of the Interim accounts of the Company (the Interim Accounts) for the period from 1 January 2010 to the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter)) (the Interim Period).

Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation).

Appointment of Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2010 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the Liquidation.

Miscellaneous.

V. that the resolutions on the items 1 to 3 and 7 and 8 of the agenda shall be approved by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company and that the resolutions on the items 4 to 6 of the agenda shall be approved by a majority of the shareholders representing at least three-quarter of the share capital of the Company;

VI. that the Meeting is sufficiently quorate to validly deliberate and resolve on any items of the agenda; and

VII. that the Meeting is consequently duly constituted and may deliberate upon the items of the agenda of the Meeting.

After deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves (i) to acknowledge, and to the extent necessary approve, the resignation of Mr Gérard Becquer as manager of the Company effective as of 20 October 2010 and (ii) to grant full discharge for the performance of his mandate.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve the Annual Accounts which, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting further resolves to approve (i) the proposal of the board of managers of the Company (the Board) to carry forward the loss of the Company for the financial year ended on 31 December 2009 and amounting to EUR 10,550,901 to the next financial year and (ii) to grant full discharge (quitus) to the members of the Board for all their duties during, and in connection with, the financial year ended on 31 December 2009.

*Third resolution*

The Meeting resolves to approve the Interim Accounts of the Company which, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to appoint Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., having its registered office at Route d'Arlon 43 - L-8009 STRASSEN and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.610 as Liquidator in accordance with the terms of the engagement letter entered into by and between the Company and the Liquidator on 9 December 2010.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Fitness Balance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 74.452 (la Société). La Société a été constituée le 2 février 2000 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à présent à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 404, du 7 juin 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1285 du 27 juin 2007.

A comparu:

(1) Elixia (Bermuda) L.P., un Limited Partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, et immatriculé au registre de commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 33075, ci-après représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration; et

(2) Christoph Stadeler, né à Bonn le 3 février 1964 et résidant au Friedrich Ebert-Anlage 54, 60325 Frankfurt am Main, ci-après représenté par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Les parties comparantes mentionnées aux points (1) et (2) ci-dessus sont associés de la Société et sont désignés ci-après en tant qu'Associés.

Les procurations émanant des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent ensemble 64.762 (soixante-quatre mille sept cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;



II. que chacun des associés de la Société a été dûment convoqué à l'Assemblée au moyen d'une convocation envoyée le 14 décembre 2010;

III. que la copie des convocations est présentée à l'Assemblée;

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Constatation et, dans la mesure du nécessaire, approbation de la démission de Monsieur Gérard Becquer en sa qualité de gérant de la Société et décharge (quitus) accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009 (les Comptes Annuels), affectation des résultats et décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs en rapport avec les Comptes Annuels.

3. Approbation des comptes intérimaires de la Société (les Comptes Intérimaires) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à et à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après)) (la Période Intérimaire).

4. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation).

5. Nomination de Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

7. Décharge (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant sur la Liquidation.

8. Divers.

V. que les résolutions liées aux points 1 à 3 et 7 et 8 de l'ordre du jour doivent être approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et que les résolutions liées aux points 4 à 6 de l'ordre du jour doivent être approuvées par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société;

VI. que l'Assemblée a un quorum suffisant pour délibérer valablement et se prononcer sur les points à l'ordre du jour; et

VII. que l'Assemblée est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer des points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide (i) de prendre acte et, dans la mesure du nécessaire, d'approuver la démission de Monsieur Gérard Becquer en sa qualité de gérant de la Société à la date du 20 octobre 2010 et (ii) de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Annuels qui, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée décide en outre d'approuver (i) la proposition du conseil de gérance de la Société (le Conseil) de reporter les pertes de la Société encourues pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009 et s'élevant à 10.550.901 EUR à l'exercice social suivant et (ii) d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux membres du Conseil pour l'accomplissement de leur mandat en relation avec l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires de la Société qui, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.610 en tant que Liquidateur, conformément aux dispositions de l'offre de services conclue par et entre la Société et le Liquidateur en date du 9 décembre 2010.



#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60251. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006623/223.

(11007057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **ASI Global S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.232.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ASI GLOBAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 52.232, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée sous la dénomination de AGRICULTURE SERVICES AND INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. par acte de Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Differdange, en date du 15 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 585 du 17 novembre 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 991 du 28 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Antoinette QURESHI, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-), représentant l'intégralité du capital social de soixante-cinq millions de dollars US (USD 65.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Abbas Ibrahim YOUSEF, né le 21 juin 1954 à Al-Ain, Emirats Arabes Unis, demeurant au 3, Im Zöpfl, CH-6000 Lucerne 5, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, A. Qureshi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1220. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006484/53.

(110007126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Feri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 158.042.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l. avec siège social à L-6238 Bredweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.771, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Robert FEDERSPIEL, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiërg.

Monsieur Jean-Pierre RICHARD, gérant de société, né Luxembourg, le 3 août 1953, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 68, rue Haard, agissant tant en sa qualité de gérant unique de:

2.- La société à responsabilité limitée EUROSALON S.à r.l. avec siège social à L-7240 Bereldange, 93, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.305 qu'en sa qualité de mandataire de:

3.- Monsieur Olivier RICHARD, étudiant, né à Luxembourg, le 19 septembre 1984, demeurant à L-7392 Blaschette, 11, rue du Grünwald, et

4.- Mademoiselle Catherine Martine RICHARD, étudiante, née à Luxembourg, le 4 novembre 1987, demeurant à L-7392 Blaschette, 11, rue du Grünewald.

ici représentés en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, lesquelles après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FERI S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Manternach. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- BERBO S.à r.l., cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- EUROSALON S.à r.l., trente parts sociales . . . . .	30
3.- Monsieur Olivier RICHARD, dix parts sociales . . . . .	10
4.- Mademoiselle Catherine Martine RICHARD, dix parts sociales. . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

La gérance est autorisée à distribuer des dividendes intérimaires.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiërg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Robert FEDERSPIEL, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiereg, gérante technique et

b.- Monsieur Jean-Pierre RICHARD, gérant de société, né Luxembourg, le 3 août 1953, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 68, rue Haard, gérant administratif;

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée, dans le cadre de la gestion journalière, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas cinq mille euros (5.000,- EUR), par la signature individuelle du gérant technique. Pour tout autre engagement la société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux (2) gérants.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert FEDERSPIEL, Jean-Pierre RICHARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4325. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006630/141.

(110007192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **Lata Lux Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.937.

#### *Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 21 décembre 2010 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Lata Lux Holding Parent, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157947.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lata Lux Holding Parent . . . . . 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Lata Lux Holding

Signature

Référence de publication: 2011024719/21.

(110030048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

#### **Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Février 2011*

- les démissions de Laurence MOSTADE, Chantal MATHU, Michel LENOIR ayant leur adresse au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'administrateurs, sont acceptées avec effet à la présente assemblée;

- La démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est acceptée avec effet à la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Flanders International S.A.

Référence de publication: 2011024663/16.

(110029917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Finart Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.076.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2010*

1. La liquidation de la société FINART INVEST S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS sàrl

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2011024662/18.

(110030047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.319.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

ColInvest Beteiligungsmanagement GmbH, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-82166 Gräfelfing, Schulstrasse 58, registriert beim Amtsgericht in München unter Nr. Handelsregister Nummer B 165.133,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, aufgrund von einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Die genannte Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter Sektion B Nummer 142.319 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde aufgenommen von Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster am 29. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2646 vom 29. Oktober 2008. Die Satzung wurde bis heute noch nie abgeändert.

Die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersucht den unterzeichneten Notar die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfundneunzigtausend Euro (95.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausend Euro (30.000,- EUR), eingeteilt in dreihundert (300) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunhundertfünfzig (950) neuen Anteilen von je einhundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

*Zeichnung - Einzahlung*

Sodann erklärte die alleinige Gesellschafterin ColInvest Beteiligungsmanagement GmbH, vorgenannt, durch seinen vorgenannten Vertreter, die neunhundertfünfzig (950) neuen Anteilen, von je einhundert Euro (100,-EUR) zu zeichnen

und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von fünfundneunzigtausend Euro (95.000,-EUR), der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, auf Grund des vorstehenden Beschlusses, Artikel 6 der Satzung abzuändern wie folgt:

„**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhundert fünfundzwanzig tausend Euro (125.000,- EUR), eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).“

#### Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest dass der Geschäftsführer Dr Marc Henning DIEKMANN, geboren am 23. Dezember 1968 in München (Deutschland), jetzt in D-82166 Gräfelfing, Schulstrasse 58, (Deutschland) berufsansässig ist.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.400, EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2010. Relation GRE/2010/4228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006532/55.

(110007193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **Balaton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme "SASKIA HOLDING S.A.H.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52629,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Jeanot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

- Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "BALATON HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46151, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 9 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 102 du 13 mars 1994;

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune;

c) Que la partie comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;



- f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés;
- i) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date des présentes;
- j) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DIDERRICH, N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/610. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006500/51.

(110007164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Obegi Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre à treize heures trente minutes.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OBEGI GROUP S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 16092, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 août 1978, publié au Mémorial C numéro 260 du 2 décembre 1978, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, pré-nommé, en date du 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2262 du 4 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges OBEGI, administrateur de société, demeurant professionnellement à Beyrouth (Liban), qui désigne comme secrétaire Monsieur Nasri Antoine DIAB, Avocat, demeurant professionnellement à Jdeidet El Metn (Liban).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Amine BECHARA, employé cadre de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions, conversion du capital social en US dollars, adoption d'une valeur nominale des actions, le tout avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

2. Transformation de la société en Société de participations financières (SOPARFI) et modification en conséquence de l'article 3 des statuts qui devient comme suit:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

3. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts relatif au Président.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 11 des statuts relatif aux pouvoirs de signature.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 14 des statuts relatif à la date de l'assemblée générale annuelle.

6. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts relatif aux titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.

7. Modification du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts relatif au quorum et à la majorité requis aux assemblées générales.

8. Ajout d'un paragraphe in fine à l'article 19 des statuts relatif au versement d'acomptes sur dividendes.

9. Questions diverses.

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social en dollars des Etats-Unis d'Amérique avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 au taux de change de un Euro (EUR 1,-) équivalent à un virgule quatre trois quatre huit dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,4348) et constate que le capital s'élève dorénavant à vingt-cinq millions cent neuf mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.109.000,-) représenté par sept cent mille (700.000) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adopter, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par action et d'échanger les sept cent mille (700.000) actions sans désignation de valeur nominale contre vingt-cinq millions cent neuf mille (25.109.000) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune attribuées aux actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans le capital, soit 40%, 40% et 20% et dès lors 10.043.600 actions, 10.043.600 actions et 5.021.800 actions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier dès lors l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt cinq millions cent neuf mille US dollars (USD 25.109.000,-) représenté par vingt cinq millions cent neuf mille (25.109.000) actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de participations financières (SOPARFI) et de modifier dès lors l'article trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article onze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. (1<sup>er</sup> paragraphe).** La société est engagée en toutes circonstances par la signature isolée du président du conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux de ses vice-présidents, ou par la signature conjointe de l'un de ses vice-présidents avec l'un quelconque des autres administrateurs, toutes ces personnes n'ayant, à l'égard des tiers, pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article quatorze des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. (1<sup>er</sup> paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trente du mois de juin de chaque année à quatorze heures. Si ce jour est un jour non ouvrable, l'assemblée est de plein droit reportée au premier jour ouvrable suivant."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article seize des statuts qui stipule:

"Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires."

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article dix-sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17. (2<sup>e</sup> paragraphe).** Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises sur les deux premières convocations en présence d'actionnaires représentant au moins cinquante et un pour cent du capital et à la majorité relative des voix présentes ou représentées. A la troisième convocation, les décisions sont prises à la majorité relative des voix présentes ou représentées quel que soit le pourcentage du capital qui est présent ou représenté."

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe in fine à l'article 19 qui stipule comme suit:

"Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures quarante-cinq minutes.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges OBEGI, Nasri Antoine DIAB, Amine BECHARA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2010. Relation GRE/2010/4073. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006811/138.

(110007204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Charlie Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.193.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale du 8 février 2011*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024903/19.

(110028878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.028.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 19 janvier 2011:*

Le conseil d'administration de la Société a nommé en tant que délégué à la gestion journalière, pour une durée indéterminée, Monsieur Michael DEDIEU, né le 30 avril 1969 à Melun, France, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dans le cadre des pouvoirs donnés par la Société à chacun des délégués à la gestion journalière, la Société est engagée par la signature conjointe d'au minimum deux délégués à la gestion journalière.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 janvier 2011:*

L'actionnaire unique de la Société a nommé Monsieur Michael DEDIEU, né le 30 avril 1969 à Melun, France, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 20 janvier 2011 pour une durée de 6 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024729/21.

(110029988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**SF Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 113.838.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Dudelange en date du 16 février 2011*

Après avoir délibéré,

l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Accepte la démission du gérant technique Monsieur Fernandes Loureiro José Joaquim, matricule n°1969 0601 578, demeurant à L-4175 Esch-sur-Alzette, 11 rue Pierre Kersch

2. Accepte la nomination de Monsieur Soares Brandao Manuel, matricule n° 1968 0910 157, demeurant à L-4475 Belvaux, 106 route d'Oberkorn, au poste de gérant

3. L'assemblée générale décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la simple signature du gérant et lui accorde les pouvoirs les plus larges.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 juin 2010 que Monsieur Fernandes Loureiro José Joaquim cède 126 parts de la société à responsabilité limitée «SF Carrelages» à Monsieur Soares Brandao Manuel qui détient ainsi 252 parts de la société représentant 50% de son capital social;

Il résulte d'une cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2010 que Madame Pardal Marcela Cristina Maria cède 252 parts de la société à responsabilité limitée «SF Carrelages» à la société à responsabilité limitée «LAB Invest» qui détient ainsi 252 parts de la société représentant 50% de son capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soares Brandao Manuel (50%) / LAB Invest S.à r.l. (50%)

- / AV. FR CLEMENT. 10

- / L-5612 MONDORF L. B.

- / Représentée par son gérant actuellement en fonction: Mr Borgas Jorge

*Les actionnaires*

Référence de publication: 2011025224/29.

(110029645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.898.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 14 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024642/13.

(110030485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Emerald First Layer " I " S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.138.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of December

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Emerald First Layer "I" S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109 138, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on June 20, 2005, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1157 of November, 5, 2005

The meeting was opened by Mrs Valérie TURRI, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who assumes also the function of scrutineer,

who appointed as secretary Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates.

3. To appoint Fairland Property Limited as liquidator and to determine its powers as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

*Second resolution*

The General Meeting decided that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Fairland Property Limited, a company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at offices at Wickams Cay 1, PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295. The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF; the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Emerald First Layer "I" S.A.», ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B, numéro 109 138, a été constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1157 du 5 novembre 2005;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie TURRI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Décharge entière accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
3. Nomination de Fairland Property Limited comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que décharge entière est accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Fairland Property Limited, une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 1, Wickams Cay, Road Town, PO Box 3161, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le n°517295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TURRI, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60097. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007568/113.

(110007977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Extensa Participations I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

La dénomination de l'associé unique est dorénavant la suivante EXTENSA GROUP N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024620/11.

(110029108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---



**SEE Medic Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.891.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 15 février 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (iii) que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEE MEDIC GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011024823/38.

(110029848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Atenea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 160.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.344.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEMERY INVESTMENTS INC., une société régie par les lois du Panama, ayant son siège social au Capital Plaza, Piso 15, Pase Roberto Motta, Costa del Este, Panama et immatriculée auprès du Registro Publico de panama Ficha 666554: 1354,

ici représentée par Mikael Gutierrez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 décembre 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée ATENEA INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 77.344 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 109 du 17 janvier 2006.

- Que le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille euros (160.000.- EUR) représenté par quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de quarante mille euros (40.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gutierrez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1446. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006485/50.

(110007127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024630/10.

(110030077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**World Motor Investments Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. World Motor Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 46.462.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WORLD MOTOR INVESTMENTS HOLDING S.A, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17 boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 46462, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 154 en date du 21 avril 1994 .

L'Assemblée est ouverte à 15h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René ARAMA, demeurant à L8080 Bertange, 11 route de Longwy.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article quatre des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts.
- 4) Décharge à donner aux administrateurs à savoir:
  - Monsieur Piotr BYKOWSKI, ingénieur, demeurant à Poznan (Pologne)
  - La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17 Dame Street.
  - Madame Barbara RYTKA, administrateur de société, demeurant à Poznan (Pologne),
- 5) Ratification des actes passés par l'ancien Conseil d'Administration depuis le mois de mars 2001 jusqu'à ce jour.
- 6) Nomination de trois nouveaux administrateurs, d'un administrateur-délégué, d'un président du conseil d'administration et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
7. Modification de l'article onze des statuts.
8. Approbation des comptes sociaux de l'année 2009 et quitus au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les prédicts comptes sociaux.
9. Incorporation de l'activité de la branche polonaise avec ses succursales à celle du siège social pour ne faire qu'un seul bilan consolidé.
10. Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, et prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par ventes, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet la promotion immobilière, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou industrielles, commerciales et civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de participation financière avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créés une société anonyme sous la dénomination «WORLD MOTOR INVESTMENTS SOPARFI S.A.» (Le reste sans changement.)

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate que le mandat des administrateurs

- Monsieur Piotr BYKOWSKI, ingénieur, demeurant à Poznan (Pologne)  
- La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 17 Dame Street.

- Madame Barbara RYTKA, administrateur de société, demeurant à Poznan (Pologne),  
sont venus à échéance depuis le mois de mars 2001 .

Décharge est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte et ratifie expressément les actes généralement quelconques passés par le Conseil d'Administration depuis 2001, date à laquelle le mandat des administrateurs est venu à échéance jusqu'à ce jour, voulant que ces actes puissent tirer leurs effets.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide:

a) de nommer pour une durée de six ans dans la fonction d'administrateur:

- Monsieur Izydor Stanisław PIERCHALA, économiste, demeurant à 33 B/41, rue Swietego Jozefa, 44-217 Rybnik (Pologne) .

- Madame Karina Sylwia PRZYBYLA, comptable, demeurant à 2/9, rue Galaktyki, 44-117 Gliwice (Pologne).

- Madame Joanna Maria STROZIK, sociologue, demeurant à 29, rue Karolinki, 44-121 Gliwice (Pologne).

b) de nommer pour une durée de six ans dans la fonction de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur délégué:

- Monsieur Izydor Stanisław PIERCHALA, économiste, demeurant à 33 B/41, rue Swietego Jozefa, 44-217 Rybnik (Pologne).

c) de renouveler pour une durée de six ans le mandat du commissaire aux comptes:

- La société «FIDUCIAIRE DU CENTRE S.àr.l.» avec siège social à L2334, Luxembourg, 11, Place Saints Pierre et Paul, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 89828

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'année 2009 et de donner quitus de leur gestion au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'année 2009.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'incorporer l'activité de la branche polonaise avec ses succursales à celle du siège social pour ne faire qu'un seul bilan consolidé.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée général décide de fixer l'adresse du siège social à L-2550 Luxembourg, 24 avenue du X Septembre.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS EUROS (1.000.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Arama, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 16895. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-  
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007971/133.

(110007983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.367.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024625/9.

(110030484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 17 décembre 2010 a pris note de la démission de M. Richard Gordon en tant que gérant de la Société et a nommé

(i) pour une durée indéterminée (a) M. Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et (b) M. John Garcia, né le 30 mai 1956, à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 6, South Eaton Place, SW1W9JA, Londres, Royaume-Uni, aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 17 décembre 2010; et

(ii) pour une durée indéterminée (a) M. Cletus von Pichler, né le 16 mai 1943, à Detmold, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Tizianstrasse 129, D-80638 Munich, Allemagne et (b) M. Hans Fahr, né le 10 janvier 1949, à Singen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Harthausen Strasse 131, D-81545 Munich, Allemagne, aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 21 décembre 2010;

de sorte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Dylan Davies;
- M. Oliver Frey;
- M. John Garcia;
- M. Cédric Bradfer;
- M. Cletus von Pichler; et
- M. Hans Fahr.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011025254/29.

(110030155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Concepta Senium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 60.926.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Februar 2011*

*Punkt 1.*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Herrn Norbert EBSEN, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herrn Rainer ERZ, wohnhaft in D-54487 Wintrich, 22, Rosenstrasse

*Punkt 2*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Ernennung folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Christine LOUIS-HABERER, mit Berufsadresse in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse
- Herrn Charles OSSOLA, mit Berufsadresse in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse
- Herrn Charles KAUFHOLD, mit Berufsadresse in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

*Punkt 3*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung des Herrn Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrats.

*Punkt 4*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von Ihrem Mandat als Prüfungskommissar.

*Punkt 5*

Die Versammlung beschließt einstimmig die Ernennung der Gesellschaft FIDUCIAIRE SEVE S.A., mit Sitz in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 5<sup>ème</sup> étage, zum Prüfungskommissar.

Das Mandat des soeben ernannten Prüfungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2011026823/35.

(110030992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Espince S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.762.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011024632/12.

(110030343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Eliza S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Eliza Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 936.352,06.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.049.

In the year two thousand ten, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Eliza S.à r.l., SPF", société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.049, incorporated pursuant to a deed dated April 21<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1298 of July 5<sup>th</sup>, 2006, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated August 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2479 of October 10, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairwoman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to adopt the status of a «Société de Gestion de Patrimoine Familial» («SPF») under the law of May 11, 2007;

2. Amendment of the article 1 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the article 2 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of the article 3 of the articles of association of the Company as follows;

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreement, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bonds issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

The Company can also, while always remaining within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF"), grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest.

It may not carry out any commercial activity. It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company («SPF»).

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:



*First resolution*

The meeting decides to amend the status of the Company so that the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status defined by the law on Société de Gestion de Patrimoine Familial of May 11, 2007.

*Second resolution*

The meeting decides to amend the article 1 of the articles of association of the Company which will read as follow: «There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of association».

*Third resolution*

The meeting decided to amend the article 2 of the articles of association of the Company which will be read as follow: «The Company’s name is Eliza S.à r.l., SPF».

*Fourth resolution*

The meeting decides to modify Article 3 of the Articles of Association of the Company as follows: alinea 1<sup>st</sup> of the by-laws in order to read it as follows:

«The object of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreement, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bonds issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

The Company can also, while always remaining within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF"), grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest. It may not carry out any commercial activity.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L’an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “Eliza S.à r.l., SPF”, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.049. La société susvisée a été constituée suivant un acte reçu le 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 juillet 2006, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu le 28 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 du 10 octobre 2008.

L’assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La Présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision d'adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») au sens de la loi du 11 mai 2007;

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

“La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais adoptera les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société lequel peut être lu comme suit: «Il est formé une Société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les "sociétés à responsabilité limitée», telle que modifiée, et les présents statuts».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société lequel peut être lu comme suit: «La dénomination de la Société est Eliza S.à r.l., SPF».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3 des statuts comme suit:

“La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce

soit détenus en compte. La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58993. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006575/194.

(110007067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

#### **Euro-China Tech Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.412.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011024634/11.

(110030164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

#### **Euro-China Tech Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.412.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011024635/11.

(110030165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 14 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024640/12.

(110030307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 23 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024641/12.

(110030308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Opera Finance Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.982.

---

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

OPERA FINANCE S.A., une société ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.831,

ici représentée par Monsieur Sydney Bouvier, juriste-fiscaliste, demeurant professionnellement à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée OPERA FINANCE EUROPE SARL, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.982, ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 22 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 849 du 28 avril 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit millions euros (EUR 58.000.000), représenté par cinquante huit mille (58.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement libérées;

- Que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante six millions huit cent soixante-quinze mille euros (266.875.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions euros (EUR 58.000.000) à trois cent vingt-quatre millions huit cent soixante-quinze mille euros (324.875.000.- EUR) représenté par trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (324.875) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros

(1.000.- EUR) chacune par émission de deux cent soixante six mille huit cent soixante-quinze (266.875) parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune par capitalisation d'une créance certaine, liquide, et exigible existant à charge de la société au montant de deux cent soixante six millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-neuf centimes (266.875.443,69 EUR) y compris une prime d'émission de 443,69 euros suivant le bilan intérimaire de la société à responsabilité limitée OPERA FINANCE EUROPE SARL arrêté au 23 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

Bee Master Holding BV II, une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.284, ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 5 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401 du 15 avril 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis; ici représentée par son gérant avec pouvoir de signature individuelle Monsieur Sydney Bouvier, préqualifié,

laquelle déclare souscrire et libérer le montant de l'augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quarante-trois euros et soixante-neuf centimes (443,69 EUR) moyennant apport en nature consistant en la capitalisation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par Bee master Holding BV II, précitée, contre la société à responsabilité limitée OPERA FINANCE EUROPE SARL d'un montant de deux cent soixante six millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-neuf centimes (266.875.443,69 EUR) L'existence de ladite créance et son montant ont été justifiées au notaire instrumentant par le bilan de la société en date du 23 décembre 2010, lequel restera annexé, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-quatre millions huit cent soixante-quinze mille euros (324.875.000.- EUR), représenté par trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (324.875) parts sociales de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, frais et honoraires, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, sont estimés à six mille cinq cents EUROS (6.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui precede:**

In the year two thousand and ten, on the twenty third day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

OPERA FINANCE S.A., a company having its registered office at L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.831,

hereby represented by M. Sydney Bouvier, lawyer fiscalist, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy given on the 23<sup>rd</sup> day of December, 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above declares:

- that it is the sole shareholder of OPERA FINANCE SARL, a private limited liability company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.982, incorporated by a notarial deed on the 22nd day of December, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 849 on April 28, 2006. The articles were never amended;

that the company's share capital is fixed at fifty-eight million euro (58.000.000.- EUR) represented by fifty-eight thousand shares (58.000) with a nominal value of one thousand euro (EUR 1.000.-) each, all entirely paid up;

- that the sole shareholder has resolved the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of two hundred sixty six million eight hundred seventy five thousand euro (266.875.000.- EUR) so as to raise it from its current amount of fifty-eight million euro (58.000.000.- EUR) to an amount of three hundred twenty four million eight hundred seventy five thousand euro (324.875.000.- EUR), represented by three hundred twenty four thousand eight hundred seventy five (324.875) shares with a nominal value of one thousand euro (1.000.- EUR) each by issue of two hundred sixty six thousand eight hundred seventy five (266.875) new shares with a nominal value of one thousand euro (1.000.- EUR) each by means of a contribution in kind consisting in conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against OPERA FINANCE EUROPE SARL, of two hundred sixty-six million eight hundred seventy-five thousand four hundred forty three euro and sixty-nine cents (266.875.443,69 EUR) together with a share premium of 443,69 euros according to the balance sheet of the company OPERA FINANCE EUROPE SARL as at December 23<sup>rd</sup>, 2010.

*Subscription/Payment*

Thereupon intervenes:

Bee Master Holding BV II, a company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.284, having its registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, incorporated by a notarial deed on the 5<sup>th</sup> day of March, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 401 on the 15<sup>th</sup> day of April, 2004,

here represented by its manager M. Sydney Bouvier, prenamed, with individual signature,

which, declares to pay the increase of capital together with a share premium of four hundred forty-three euro and sixty-nine cents (443,69 EUR), by contribution in kind consisting in conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by Bee Master Holding BV II, against OPERA FINANCE EUROPE SARL prenamed, for a total amount of two hundred sixty-six million eight hundred seventy-five thousand four hundred forty three euro and sixty-nine cents (266.875.443,69 EUR).

Proof of the contribution by the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim by the Subscriber of the Contribution has been documented in the balance sheet of the debtor, dated December 23<sup>rd</sup>, which will remain here annexed in order to be an integral part of the deed.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at three hundred twenty four million eight hundred seventy five thousand euro (324.875.000.- EUR) represented by three hundred twenty four thousand eight hundred seventy five (324.875) shares of one thousand euro (1.000.- EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately six thousand five hundred euros (6,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the french version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: S. BOUVIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59134. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006813/134.

(110007135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---



**Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.312.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 14 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024643/12.

(110030309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.993.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.295.

---

Suite au conseil de gérance tenu en date du 14 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024644/13.

(110030486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.286.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 14 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024645/12.

(110030487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.294.

---

Par résolutions signées en date du 6 janvier 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024646/12.

(110030488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 125.436.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 14 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024647/12.

(110030310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Shepherd Capital GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.245.

En l'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CHP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté, ici représentée par Madame Corina FABER, Contrôleur de Gestion, CHP International S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 17 novembre 2010.

2) BLUE LINE VENTURES LLC, ayant son siège à 11 Hazel Lane, Larchmont, N.Y. 10538,

ici représentée par Madame Corina FABER, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 18 novembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels Associés Existants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) CHP INTERNATIONAL S.A., prédésignée détient actuellement deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A (250) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, de SHEPHERD CAPITAL GP, une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.245, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 417 du 26 février 2010 (la «Société»);

b) BLUE LINE VENTURES LLC, prédésignée, détient actuellement deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie A (250) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de la Société SHEPHERD CAPITAL GP, et Ces faits ayant été déclarés, les Associés Existants, représentés comme dit ci-dessus et détenant 100% des parts sociales dans la Société ainsi que les droits de vote y attachés, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés Existants DECIDENT d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750,-) par la création et la libération de dix (10) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par paiement en numéraire (les «Nouvelles Parts Sociales»), complètement souscrites et libérées à la valeur nominale sans prime d'émission.

*Deuxième résolution*

Les Associés Existants DECIDENT d'approuver et d'acter la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Monsieur Jean-François Boissier, directeur de sociétés, demeurant à Verbier, Suisse, représenté par Madame Corina FABER, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 18 novembre 2010,

(ci-après dénommé le «Nouvel Associé» et ensemble avec les Associés Existants les «Associés») et le paiement complet des Nouvelles Parts Sociales en numéraire pour un montant total EUR deux cent cinquante (250,- Euros)

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire, par conséquent le montant de deux cent cinquante (250,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Intervention du nouvel associé*

Est alors intervenu le Nouvel Associé, représenté comme dit ci-dessus, lequel déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les payer intégralement en numéraire pour un montant de deux cent cinquante (250,- EUR).

AU VU DES RESOLUTIONS PRECEDENTES, LE NOUVEL ASSOCIE, TEL QUE REPRESENTE CI-DESSUS, APPARAÎT ICI AVEC LES ASSOCIES EXISTANTS AFIN DE DELIBERER ET DE VOTER SUR LA RÉSOLUTION SUIVANTE:

*Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 6, lequel devra désormais être lu comme suit:

Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées et par dix (10) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de nommer Monsieur Jean-François Boissier, prénommé, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1,300.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53757. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2011006930/77.

(110007176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.203.

---

Suite au conseil de gérance tenu en date du 14 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024648/13.

(110030311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 134.897.

---

Suite au conseil d'administration tenu en date du 14 décembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011024649/12.

(110030312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 136.034.

I. Suite au conseil de gérance tenu en date du 14 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

II. Le siège social de l'associé Financière Daunou 1 S.A. a changé et est à présent au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011024650/15.

(110030313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 926.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 111.245.

I. Suite au conseil de gérance tenu en date du 23 décembre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2010.

II. Le siège social de l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. a changé et est à présent au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011024651/15.

(110030314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**EFAA - European Fine Art & Antiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011024626/11.

(110030430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Future Energy Management Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Wyradan S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 157.467.

In the year two thousand and ten, on seventeenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WYRADAN S.A, a company limited by shares having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register incorporated by deed of the undersigned notary on December 10, 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Céline GRENEN, private employee, residing in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

who appointed as secretary Mrs Sandrine DURANTE, private employee, residing in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Giorgio BIANCHI, residing in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, private employee.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the Company's denomination into FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A. and amendment of article 1<sup>st</sup> of the Company's articles of incorporation;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders decides to change the denomination of the Company into FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend article 1<sup>st</sup> §1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1<sup>st</sup> §1.** There exists a public "FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A." (the Company)."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000).

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WYRADAN S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline GRENEN, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale en FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts,

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1 § 1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> §1.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «FUTURE ENERGY MANAGEMENT Luxembourg S.A.» (la «Société»).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Céline Grenen, Sandrine Durante, Giorgio , Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57472. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007972/111.

(110007958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024703/9.

(110030526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---